

DECISION N° 00297

*A/Ge sur 8* /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 15 NOV 2024

portant attribution de l'appel d'offre national restreint, n°0052/AONR/MINEPIA/CIPM/2024 du 30 septembre 2024, en procédure d'urgence, pour la fourniture des concentrés alimentaires chair et ponte de 2,5% ou 5% et 10% pour la subvention des aviculteurs dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), volet élevage, zone Centre – Sud, en deux (02) lots.

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;  
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution ; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2024.

Considérant l'appel d'offre national restreint, n°0052/AONR/MINEPIA/CIPM/2024 du 30 septembre 2024, en procédure d'urgence, pour la fourniture des concentrés alimentaires chair et ponte de 2,5% ou 5% et 10% pour la subvention des aviculteurs dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), volet élevage, zone Centre – Sud, en deux (02) lots.

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de l'appel d'offre national restreint susmentionné :

Entreprise	Lots	Montant TTC en Francs CFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
SOCIETE DES PROVENDERIES DU CAMEROUN « SPC » BP:105 BAFOUSSAM Tél. : 233 441 171/ 677 500 150	1	Soixante-dix-sept millions cinq cent soixante mille deux cent (77 560 200)	Centre – Sud	Trente (30) jours.
	2	Soixante-dix-sept millions cinq cent soixante-sept mille vingt-cinq (77 567 025)		

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 NOV 2024

**Le Ministre de l'Elevage, des Pêches  
et des Industries Animales,  
MAITRE D'OUVRAGE**

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.

